

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Le douze septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOFF, Claude WEIL, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Eric LACHMANN, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAIN, Guy RIEFFEL, et Marie-Claude PARON

Absents excusés : Mona PAJOLE, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Tania MUHLMEYER, Véronique BRUDER, Marie-Paule MULLER (procuration donnée respectivement à Lucienne GILG, Nathalie GARBACIAK, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Bruno LEFEBVRE, Jacky WOLFARTH, Guy RIEFFEL)

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2017
- 4) Affaires de personnel
 - a) *Approbation d'un audit RH et organisationnel*
- 5) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Rapports annuels d'activité 2016 divers*
 - *SMICTOM pour le service d'élimination des déchets*
 - *Electricité de Strasbourg pour le contrat de concession*
 - *SDEA pour l'assainissement*
 - *SDEA pour l'eau potable*
 - b) *Mise à disposition du public de la modification simplifiée N° 1 du PLU*
- 6) Affaires financières :
 - a) *Fixation des tarifs de l'école de musique, de danse et de théâtre*
 - b) *Renouvellement de la ligne de trésorerie*
 - c) *Emprunt pour le financement du centre-ville*
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, la représentante de la presse.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

a) Installation de Monsieur Eric LACHMANN

Suite à la démission de Monsieur Christophe KLEIN, Monsieur Eric LACHMANN, suivant de la liste « Agir pour Benfeld » est installé dans ses fonctions de conseiller municipal avec effet immédiat.

b) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

Dimanche 17 septembre au centre-ville : journées du patrimoine – visites guidées et libres

Dimanche 17 septembre à partir de 9h00 au centre-ville : rencontres voitures et motos anciennes

Mardi 19 septembre à 20h : commission sport

Jeudi 21 septembre à 19h30 : commission culture

Vendredi 22 septembre de 17h00 à 20h30 au Cercle catholique : Don du sang

Dimanche 24 septembre de 10h00 (culte) à 12h30 (repas) à la salle des fêtes : fête de la paroisse protestante

Dimanche 24 septembre de 8h00 à 18h00 à l'AAPPMA : marché aux puces – route de Herbsheim

Vendredi 29 septembre à 20h00 à la médiathèque : concert gourmand avec le groupe de flutistes de l'école de musique de Benfeld

Le samedi 30 septembre à partir de 14h00 à la salle des fêtes : exposition de fruits et légumes des arboriculteurs

Le dimanche 1^{er} octobre de 10h00 à 19h00 à la salle des fêtes : exposition de fruits et légumes des arboriculteurs

Mercredi 4 octobre à 20h : commission cadre de vie

c) Arrêté préfectoral portant abrogation des périmètres de protection de forage N°1 de Benfeld.

Le maire informe l'assemblée que l'ARS a publié un arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017 portant abrogation des périmètres de protection du forage N° 1 (dit ancien forage) de BENFELD n° 3081X0001 établis par arrêté préfectoral du 28 mai 1975.

Ce forage est déconnecté du réseau d'eau potable et abandonné pour la production d'eau destinée à la consommation humaine et de ce fait cet ancien forage devient caduque. Les prescriptions et les périmètres pour le forage 2 restent inchangés en référence à l'arrêté initial du 28 mai 1975.

d) Attributaires des lots marché de requalification du centre-ville

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour les travaux de « Requalification du Centre-Ville – Réhabilitation annexe du presbytère – Installation d’un sanitaire automatique », les offres des entreprises ci-après ont été retenues :

Lot 1 : Voirie et pavage : DENNI LEGOLL 6, route de Rosheim 67870 GRIESHEIM PRES MOLSHEIM pour un montant de 1 099 989,65 € HT

Lot 2 : Réseaux et éclairage public : SOGECA 4, rue du Ried CS 10722 67850 HERRLISHEIM pour un montant de 586 224,50 € HT

Lot 3 : Espaces verts et mobilier : THIERRY MULLER 10, rue du Commerce 67118 GEISPOLLSHEIM pour un montant de 377 582,58 € HT

Lot 4 : Démolition Gros œuvre Plancher bois : ZENNA BATIMENT 67 rue de Tiefenbach 68920 WINTZENHEIM pour un montant de de 54 548,50 € HT

Lot 5 : Couverture tuiles : Sarl HERRBACH 3 rue Rutel 67220 BASSEMBERG pour un montant de 6 485,60 HT

Lot 6 : Serrurerie – Métallerie : METALLERIE HANSSSEN 5 rue Spendler 67200 STRASBOURG pour un montant de 31 104,78 € HT

Lot 7 : Ravalement de façade : DECOPEINT SAS 2 rue Mathis 67840 KILSTETT pour un montant de 9 594,50€ HT

Lot 8 Second Œuvre : lot non attribué car aucune offre réceptionnée, à reconsulter ultérieurement

Lot 9 : Bardage bois : Sarl CHARPENTES MOOG 10 rue Ampère 67720 HOERDT pour un montant de de 65 000€ HT

Lot 10 : Sanitaire Automatique : lot déclaré sans suite.

Le coût des travaux, à l’ouverture des plis, en tenant compte de l’estimation pour les 2 lots non attribués s’élève à

2 230 530,11 € HT

Estimation n°8 : 7 500 €

Estimation n°10 : 35 000 €

Total 2 273 030,11 € HT

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n’a été effectuée pour les déclarations d’intention d’aliéner suivantes, à savoir :

- SAS EMILE pour une maison d’habitation, sise 7 rue du Relais Postal
- MM Michel CROS et Steve CROS pour une maison d’habitation sise 1 rue d’Erstein

- SCI BERMAT pour un terrain à bâtir, sis, rue d'Espagne
- REIBEL FONCIER pour un parking sis 6 rue du 1^{er} décembre
- M. SAETTEL François et Mme SCHWAB Simone pour une maison d'habitation sise 32 rue Rohan
- M. Marius LANDMANN et Mme Maryline HERTRICH pour une maison d'habitation sise 18 rue Loucheur.

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 juin 2017

Aucune autre observation écrite n'étant parvenue et aucune autre n'étant formulée en séance, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2017 est approuvé à l'unanimité

4) AFFAIRES DE PERSONNEL

a) Approbation d'un audit RH et organisationnel

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, présente à l'assemblée le projet de procéder à un audit RH et organisationnel en vue de poser un état des lieux sur le fonctionnement de ses services. Le maire étant juridiquement responsable de la gestion de son personnel, il doit veiller à maintenir une organisation optimale des services. Cet audit présentera également l'avantage de clarifier les données avant l'arrivée du nouveau DGS prévu en décembre.

L'audit consistera en une étude organisée autour de 2 axes :

D'une part, la réalisation d'un audit portant sur les effectifs, les charges de travail, l'organisation propre aux services et leurs process de gestion.

D'autre part, la réalisation d'un diagnostic RH consistant à vérifier la conformité des pratiques de la collectivité avec la réglementation, l'étude de la gestion du temps de travail et des compétences.

Le centre de gestion du Bas-Rhin est proposé pour mener à bien cette mission. Fort de leur expérience en la matière, des axes d'amélioration seront proposés et un rapport d'études assorti de préconisations sera remis à l'issue de la mission. En outre, le centre de gestion pourra comparer le fonctionnement de la ville de Benfeld à d'autres villes de même envergure.

L'étude se déroulera sur une période maximale de 6 mois, au mieux de 3 mois et la prestation est proposée pour un montant de 5000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG
Maire-adjoint,

vu les propositions du centre de gestion du Bas-Rhin,
vu l'avis favorable de la commission réunie du 5 septembre 2017,

décide

d'adopter la convention d'audit Ressources Humaines et Organisationnelle avec les Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin

d'autoriser le Maire à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité

5) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

a) Rapports annuels d'activité divers

- Electricité de Strasbourg pour le contrat de concession

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'Electricité de Strasbourg, s'est engagée, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire. L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2016 sur le contrat de concession de distribution d'énergie électrique à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2016 d'Electricité de Strasbourg pour la distribution d'énergie électrique

- SMICTOM d'Alsace Centrale pour le service d'élimination des déchets

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, présente à l'assemblée les éléments du rapport annuel de l'exercice 2016 du service d'élimination des déchets, tels qu'ils sont retracés dans le document de synthèse élaboré par les services du SMICTOM.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales un exemplaire du rapport annuel du service public de collecte et du traitement des ordures ménagères est transmis à la commune par le SMICTOM. Ce rapport

est consultable sur le site internet du SMICTOM (www.smictom-alsacentrale.fr)

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de ce service et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2016 élaboré par le SMICTOM pour le service public de collecte et de traitement des ordures ménagères

prend acte

du rapport annuel 2016 du SMICTOM d'Alsace Centrale

Monsieur Christina JAEG constate que l'emplacement des bennes sur le site de la déchetterie de Benfeld n'est pas optimisé pour réguler au mieux le dépôt des déchets, de même les nouveaux horaires ne sont pas concluants. Daniel WALDVOGEL répond qu'il y a un problème de place, Bernard BOUTONNET rajoute que le passage d'Emmaüs est souvent bloquant pour les accès. Guy RIEFFEL souligne que le problème est identique à Erstein. Monsieur le maire conclut en proposant d'inviter un professionnel du SMICTOM afin d'orienter le débat de façon plus objective.

- Rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service eau potable

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Ce rapport d'activité élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, pour le périmètre de la Communauté de Communes de Benfeld et environs, est consultable sur le site du SDEA dans la rubrique «eau dans ma commune» sous le thème «rapports annuels» puis saisir «Benfeld». Il est également consultable en mairie

Monsieur Boutonnet soumet le rapport annuel 2016 du service public d'eau potable élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (périmètre de Benfeld).

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'eau potable et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ces prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2016 élaboré par le SDEA, au titre de l'eau potable, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2016 du SDEA du Bas-Rhin, périmètre de Benfeld pour l'eau potable.

- SDEA pour l'assainissement

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, délégué au SDEA, informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans ce cadre, il soumet le rapport annuel 2016 du service public d'assainissement élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (périmètre de Benfeld).

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'assainissement et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ces prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2016 élaboré par le SDEA, au titre de l'assainissement, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2016 du SDEA du Bas-Rhin, périmètre de Benfeld pour l'assainissement

Monsieur Guy RIEFFEL souhaite une campagne d'information en la matière

5) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

b) Mise à disposition du public de la modification simplifiée N°1 du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en janvier 2014. Par ailleurs, la ville de Benfeld a confié à l'ATIP la mission

d'accompagnement technique en urbanisme concernant la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme pour 4 points par délibération en date du 30 mai 2017.

Sur les 4 points concernés par la modification simplifiée, l'erreur de zonage concernant la rue de Kertzfeld ne pourra être abordée dans l'immédiat car il manque des justificatifs administratifs pour valider l'erreur matérielle.

Sera également mis à disposition du public la suppression du périmètre de protection rapproché du puits N°1 de Benfeld qui a été récemment abrogé par arrêté préfectoral et qui était porté sur notre plan de règlement.

Pour ces 4 points, il est nécessaire de porter à la connaissance du public le projet de modification simplifiée N°1 ainsi que l'exposé de ses motifs. Ce projet sera tenu à la disposition du public à la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, ainsi que sur internet sur la période courant du 11 octobre au 13 novembre 2017. La mise à disposition au public fera l'objet d'une publicité dans les DNA.

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Maire par voie postale ou électronique

vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 ;

vu le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg approuvé le 01/06/2006 et modifié le 19/10/2010, le 22/10/2013, le 11/03/2016 et le 24/10/2016 ;

vu le plan local d'urbanisme approuvé le 07/01/2014 et modifié le 28/02/2017 ;

vu le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

concernant l'exposé des motifs du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme :

- ✓ suppression de l'emplacement réservé n°4 ;
- ✓ ajout de règles relatives aux clôtures (en zone UA, UB et UE) ;
- ✓ modification de l'article 6 IAUH ;

- ✓ suppression du périmètre de protection rapproché du puits N°1 de Benfeld

Considérant que :

les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sont précisées par délibération du conseil municipal et sont portées à la connaissance du public au moins 8 (huit) jours avant le début de la mise à disposition du public.

Décide que

- Le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme en vue de supprimer l'emplacement réservé n°4, ajouter des règles relatives aux clôtures, rectifier une erreur de zonage rue de Kertzfeld et modifier l'article 6 IAUH sera mis à la disposition du public **du mercredi 11 octobre 2017 au lundi 13 novembre 2017** inclus.
- Le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé de ses motifs seront tenus à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les documents seront également consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.benfeld.fr
- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition du public sera affiché dans le(s) lieu(x) officiel(s) d'affichage de la commune, huit jours au moins avant le début de celle-ci et pendant toute sa durée. Il sera également publié sur le site internet de la commune dans les mêmes conditions de délai.
- Pendant la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre déposé à la mairie. Les observations pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Maire, par voie postale ou électronique, à l'adresse suivante : mairie@ville-de-benfeld.fr
- A l'issue de la mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal.
- Le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, objet de la présente mise à disposition, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Dit que

Cette délibération sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein

Cette délibération fera l'objet d'un **affichage en mairie durant un mois**, ainsi que dans les lieux habituels d'affichage, et d'une publication sur le site internet de la mairie.

La présente délibération fera l'objet d'une mention dans le journal désigné ci-après :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

adopté à l'unanimité

6)AFFAIRES FINANCIERES

a) Ecole de musique, de danse et de théâtre : frais d'écologie et rémunération des professeurs

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2017/2018, la directrice de l'école propose de maintenir les taux horaires de rémunération des professeurs, sur la base de la situation individuelle de chacun (selon son ancienneté et son agrément), d'augmenter les frais de déplacement (inchangés depuis 2008) et d'appliquer les tarifs ci-après pour les frais d'écologie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS maire-adjoint,

vu les propositions du directeur de l'école de musique,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 août 2017,

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2017/2018 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écologie comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire 17,60€

majoré comme suit, selon l'ancienneté et la qualification des professeurs :

années de présence	avec agrément	sans agrément
de 0 à 5 ans	0,30 €	0,15 €
de 5 à 10 ans	0,60 €	0,30 €
de 10 à 15 ans	0,90 €	0,45 €
+ de 15 ans	1,40 €	0,70 €

indemnité kilométrique 0,25 €

Frais d'écologie trimestriels :

- ensemble instrumental/vocal seul :	30 € (30 € en 2016)
- initiation musicale :	76 € (75 € en 2016)
- solfège, formation musicale :	71 € (70 € en 2016)
- instrument à vent, batterie :	123 € (122 € en 2016)
- piano, violon, guitare, orgue :	143 € (142 € en 2016)
- tarif adulte ou instrument seul :	110 € (110 € en 2016)

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30,00 € pour le 3^{ème} est appliquée.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2017/2018 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de danse comme suit :

Rémunération des professeurs diplômés d'Etat	
taux horaire	26,00 €
indemnité kilométrique	0,25 €

Frais d'écolage trimestriels enfants :	74,00 € (73 € en 2016)
Frais d'écolage adultes :	85,00 € (85 € en 2016)
	100,00 € (2 séances hebdo)
Une réduction de 20 € pour le 2 ^{ème} enfant d'une même famille et de 30 € pour le 3 ^{ème} s'applique.	
Par ailleurs, une majoration de 10 % pour les élèves extérieurs à Benfeld sera appliquée.	
Une réduction de 20 € par enfant inscrit à l'école de musique et l'école de danse pour la même année scolaire s'appliquera.	

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2017/2018 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de théâtre comme suit :

Rémunération des professeurs :	
taux horaire	26,00 €
indemnité kilométrique	0,25 €

Frais d'écolage trimestriels :	72,00 € (71 € en 2016)
--------------------------------	------------------------

adopté à l'unanimité

6) AFFAIRES FINANCIERES

b) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 9 octobre 2012 le conseil municipal avait autorisé le maire à procéder à l'ouverture d'un crédit de trésorerie, d'un montant de 500 000 €, renouvelée chaque année pour le même montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de M. Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des différentes offres proposées,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 août 2017,

compte tenu de la nécessité de maintenir un crédit de trésorerie pour faire face à d'éventuels besoins de fonds et assurer une souplesse de gestion,

décide

de renouveler la ligne de trésorerie en retenant la proposition du Crédit Agricole, dans les conditions prévues au projet de convention, indexée sur l'EURIBOR 3 mois, assorti d'une marge de 0,43% et d'une commission de 0,10% soit 500 euros.

autorise

le maire à signer la convention à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat pour un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros)

adopté à l'unanimité

Monsieur Christian JAEG souhaite que cette ligne de trésorerie soit ajustée sur l'exercice suivant en fonction des réelles nécessités financières.

Le maire explique qu'on se garde cette marge de sécurité pour cette année et que l'année prochaine on affinera mieux cette ligne de trésorerie.

6) AFFAIRES FINANCIERES

c) Emprunt pour le financement de la première tranche du centre-ville

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, rappelle que dans le cadre de la requalification du centre-ville, l'assemblée avait voté un premier crédit d'investissement de 350 000 € en date du 22 mars 2016 suivi d'une seconde approbation pour un montant de 500 000 € inscrit au budget primitif par délibération en date du 28 mars 2017. Une consultation auprès des différents établissements bancaires sur cette base a été effectuée au courant du mois d'août.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des différentes offres proposées,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 août 2017,

compte tenu de la nécessité d'avoir des liquidités pour solder les factures des premières tranches des travaux du centre-ville,

décide

de recourir à l'emprunt pour un montant total de 850 000 € (huit cent cinquante mille euros) destiné à financer les travaux de requalification du centre-ville.

accepte

La proposition du Crédit Agricole Alsace Vosges pour un montant de 850 000 €, aux conditions ci-après :

- montant : 850 000 euros
- durée : 10 ans
- échéances : trimestrielles
- taux d'intérêts : taux fixe de 0,64 %
- échéance : capital constant
- commission : 0,10%

autorise

le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

adopté à l'unanimité

7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Bernard BOUTONNET informe l'assemblée que les travaux du centre-ville ne sont pas en retard. Il informe que les pavés roses seront récupérés et posés aux 3 entrées de la ville afin d'en faire une représentation symbolique.

Madame Nathalie GARBACIAK présente les effectifs scolaires à la rentrée de septembre qui sont stables par rapport à 2016 et s'établissent comme suit :

- 626 élèves en primaire, dont 377 en élémentaire et 249 en maternelle,
- 706 élèves au collège.
-

Madame Nathalie GARBACIAK précise qu'il y a une très forte hausse des enfants inscrits au périscolaire et que pour solutionner ce problème, les enfants seront accueillis le soir à l'école Briand.

Monsieur le maire informe que la réflexion sur les rythmes scolaires est en cours sur l'ensemble des communes de la 3CE et qu'une décision commune sera prise pour la rentrée prochaine.

Monsieur Jean-Marc SAAS, informe les élus qu'ils sont cordialement invités à participer à la journée de rencontre à Ettenheim le 28 octobre prochain dans le cadre du jumelage qui se terminera autour d'un repas.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h40.